Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

 Me MANCIER-LHEURE

 13 Place du Marché

 91312 MONTHLERY cedex

 Sérignan, le 17 novembre 2016

Affaire : THOMAS / FIX bien indivis ORSAY

Chère Maître,

Après une longue absence et de retour à Sérignan, je vous prie de trouver ci-joint :

 - convention d'honoraires dûment signée.

 - fiche de renseignements complétée

depuis notre dernier contact mon notaire (Me Le Besco) s'est dessaisi du dossier en date du 09 novembre 2016.

Le notaire (Me POIRIER) de Mme FIX m'a fait savoir son refus délibéré de communiquer une proposition écrite comme demandé depuis 6 mois.

Les termes de Me POIRIER lors de l'entretien téléphonique du 14 novembre sont contradictoires avec les propositions de madame FIX lors de notre réunion du 23 avril 2016.

Je joins à la présente copie LRAR adressées à Me POIRIER et madame FIX pour formaliser ce refus.

Cette évolution défavorable du dossier m'oblige à constater que depuis plus de 6 mois perte de temps et ambiguïté ont dominé dans ce dossier et considérer que la mauvaise volonté exprimée m'amène à devoir réorienter ce dossier.

Dans l'attente d'échanger sur ce dossier, lors d'un rendez-vous que vous voudrez bien me fixer,

Veuillez agréer, chère Maître, l'expression de ma considération distinguée.

 Thibault THOMAS

P.J. : 2